



Strasbourg, le 8 novembre 2017  
PC-CP/docs 2017/PC-CP(2017)18\_F

PC-CP (2017) 18

**COMITE EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS**  
**(CDPC)**

**Conseil de coopération pénologique**  
**(PC-CP)**

**7<sup>e</sup> réunion plénière**

**Strasbourg, 6-8 novembre 2017**

**RAPPORT SOMMAIRE DE RÉUNION**

**Document préparé par la Direction générale  
Droits de l'homme et État de droit**

## RÉSUMÉ

### Le PC-CP:

- A pris note de l'allocution d'ouverture prononcée par M. Jan Kleijssen, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité ( DG I) du Conseil de l'Europe, et du rapport de M. Vivian Geiran, Président du PC-CP, sur les travaux accomplis par le Groupe de travail du PC-CP depuis la dernière réunion plénière du PC-CP, tenue en novembre 2016 ;
- A examiné, révisé et approuvé le projet de recommandation relatif à la justice réparatrice et son rapport explicatif ;
- A examiné, révisé et approuvé le projet de recommandation relatif aux enfants de détenus et son rapport explicatif ;
- A pris note de la présentation effectuée par Mme Mary Rogan, Trinity College, Dublin (Irlande) au sujet du projet PRILA [*Prisons : the rule of law, accountability and rights* - (PRILA)] et des observations connexes concernant la révision du commentaire aux Règles pénitentiaires européennes et a décidé d'informer le CDPC qu'il estime utile de réviser non seulement le commentaire, mais aussi quelques-unes des règles ;
- A discuté des suites à donner à la 22<sup>e</sup> Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) (Norvège, juin 2017) et a convenu qu'il sera utile et important de bénéficier des orientations du Conseil de l'Europe en ce qui concerne la sélection du personnel, et la qualité et le contenu des formations destinées à ce dernier ;
- A pris note des informations communiquées par le représentant estonien au sujet de la 23<sup>e</sup> CDPPS (Estonie, juin 2018) et approuvé son thème principal (« Travailler ensemble efficacement : modèles de gestion et de coopération entre les services pénitentiaires et de probation ») ;
- A pris note des résumés des deux réunions des correspondants nationaux SPACE, financées conjointement par l'UE et le Conseil de l'Europe (2017), et de la présentation effectuée par M. Marcelo Aebi (Vice-Directeur de l'École des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse) ;
- A pris note de la présentation effectuée par Mme Tanja Rakusic-Hadzic, Chef de l'Unité Coopération en matière de droit pénal, au sujet des projets d'assistance et de coopération en cours en 2017 ;
- A pris note de la proposition de tenir une conférence de haut niveau sur le surpeuplement carcéral et reconnu qu'il était nécessaire de collaborer avec les juges et les procureurs, ainsi qu'avec les législateurs, pour réduire non seulement le surpeuplement carcéral, mais aussi la récidive ;
- A pris note du fait que deux sièges sont vacants au sein du Groupe de travail du PC-CP et que deux nouveaux membres devront donc être élus lors de la prochaine réunion plénière du CDPC (28 novembre - 1<sup>er</sup> décembre 2017) ;
- A décidé de tenir la prochaine réunion plénière du PC-CP du 6 au 8 novembre 2018.

## **I. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

1. M. Jan Kleijssen, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité (DG I) du Conseil de l'Europe, ouvre la réunion. Il souligne tout particulièrement l'importance des deux projets de recommandation du Comité des Ministres devant être finalisés par la plénière du PC-CP, à savoir la recommandation sur les enfants de détenus et celle sur la justice réparatrice, et remercie les membres du Groupe de travail du PC-CP et les experts scientifiques pour les travaux accomplis jusqu'à présent. Il remercie aussi chaleureusement les actuels Président et Vice-Président du PC-CP, M. Vivian Geiran et M. Jörg Jesse, pour leur contribution fondamentale aux travaux du Comité et à la promotion internationale des normes du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

## **II. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DU PROJET D'ORDRE DES TRAVAUX**

2. Les représentants adoptent l'ordre du jour et l'ordre des travaux tels que présentés.

## **III. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU PC-CP**

3. Les participants prennent note des rapports de réunion du Groupe de travail pour 2017, ainsi que du rapport présenté par M. Vivian Geiran, Président du PC-CP, sur les travaux accomplis par le Groupe de travail du PC-CP depuis la dernière réunion plénière du PC-CP, tenue en novembre 2016.

## **IV. INFORMATIONS COMMUNIQUEES PAR LE SECRÉTARIAT**

4. La plénière du PC-CP prend note des informations communiquées par le Secrétariat au sujet de l'organisation de sa réunion. Elle note plus spécifiquement le fait que tout changement qu'elle apportera aux deux projets de recommandations et aux notes explicatives correspondantes sera signalé à l'aide de la fonction « suivi des modifications » dans les textes qui seront transmis à la plénière du CDPC afin de permettre aux délégations de les repérer plus facilement. Elle note aussi qu'il est souhaitable que les représentants prennent contact avec leurs délégations auprès du CDPC pour coordonner leurs positions sur les projets de texte.

## **IV. PROJET DE RECOMMANDATION DU CM RELATIVE A LA JUSTICE RÉPARATRICE EN MATIÈRE PÉNALE**

5. La plénière du PC-CP examine, révisé et approuve le projet de recommandation et son projet de rapport explicatif, avant de les transmettre au CDPC.
6. Outre des changements d'ordre rédactionnel, la plénière du PC-CP ajoute à des fins de précision une définition du terme « facilitateur » dans le commentaire relatif à l'Article 3. Une phrase est aussi ajoutée au commentaire sur l'Article 14 pour souligner que dans les procédures de justice réparatrice, le respect des garanties procédurales doit être assuré tant à l'égard de la victime que de l'auteur de l'infraction, et que le souci d'égalité de traitement des parties ne saurait signifier qu'elles tireront toutes le même bénéfice de la procédure, les besoins et intérêts de la victime devant être dûment pris en compte.
7. Une précision est apportée à l'Article 16 en vue de mieux informer l'auteur d'une infraction, avant le lancement de la procédure, de l'impact potentiel de celle-ci sur une future procédure pénale. Une autre précision est apportée au texte de l'Article 18. À l'Article 19, il est décidé d'inclure les professionnels du droit parmi les acteurs qui promeuvent le recours à la justice réparatrice, et de préciser que la victime ou l'auteur d'une infraction peuvent demander de leur propre chef l'engagement d'une telle procédure.
8. Dans le commentaire relatif à l'Article 28, il est précisé à qui incombe en premier lieu la tâche de notifier aux parties la proposition d'engager une procédure de justice réparatrice.
9. Le titre de la partie VI est légèrement modifié de sorte à refléter que les articles qu'elle contient recommandent l'observation de certaines normes fondamentales pour le bon fonctionnement de la justice réparatrice, en laissant le soin aux autorités nationales de décider comment en faire le meilleur usage.

10. Dans un souci d'amélioration des normes relatives aux formations et services assurés, il est suggéré, dans le commentaire relatif à l'Article 57, de faire de la justice réparatrice une matière dans certaines formations universitaires.
11. Dans le commentaire sur l'Article 60, il est décidé de souligner l'importance de la justice réparatrice pour la sécurité dynamique dans les prisons. L'Article 67 souligne la nécessité d'évaluer régulièrement la Recommandation et sa mise en œuvre.

## **V. PROJET DE RECOMMANDATION DU CM CONCERNANT LES ENFANTS DE DETENUS**

12. La plénière du PC-CP examine, révisé et approuve le projet de recommandation et son rapport explicatif, avant de les transmettre au CDPC.
13. La plupart des modifications apportées sont de nature rédactionnelle. Il est cependant décidé d'ajouter une définition de la notion de « personne ayant la charge de l'enfant » à la liste des définitions. L'expression « adapté aux enfants » (employée au Conseil de l'Europe) est préférée à « respectueux de l'enfant ». Une phrase est ajoutée à l'Article 23 afin d'énoncer l'interdiction absolue de procéder à des fouilles corporelles intimes sur des enfants rendant visite à un parent incarcéré. À l'Article 34 est ajoutée une phrase identique à celle qui est énoncée à la Règle 24 des Règles de Bangkok des Nations Unies, qui interdit l'utilisation de moyens de contrainte sur des femmes pendant le travail, l'accouchement ou immédiatement après l'accouchement. À l'Article 46, un ajout est effectué pour souligner l'importance de former et de sensibiliser le personnel à l'apport d'orientations et d'informations aux enfants, et en particulier à ceux qui sont confrontés à l'environnement carcéral pour la première fois. Un autre ajout est effectué à l'Article 50 pour indiquer qu'outre le système de suivi et de comptes rendus prévu, d'autres mesures devraient être prises pour mieux protéger les droits et l'intérêt supérieur des enfants de détenus. Enfin, un nouvel Article 52 est créé pour souligner la nécessité et l'importance de collecter et de partager des données statistiques et des informations sur les enfants de détenus, ainsi que de collecter des bonnes pratiques sur la manière de s'occuper de ces enfants.

## **VI. MISE À JOUR CONCERNANT LE TRAVAIL SUR LE PROJET RÉVISÉ DU COMMENTAIRE AUX RÈGLES PÉNITENTIAIRES EUROPÉENNES**

14. La plénière du PC-CP prend note de la présentation effectuée par Mary Rogan, *Trinity College*, Dublin (Irlande), concernant le projet PRILA [*Prisons : the rule of law, accountability and rights* (PRILA)], un projet de recherche financé par le Conseil européen de la recherche), ainsi que des observations connexes sur la révision du commentaire aux Règles pénitentiaires européennes (RPE), et, plus spécifiquement, la nécessité de renforcer et de préciser les règles sur l'inspection et la surveillance.
15. La plénière du PC-CP se concentre ensuite sur les travaux effectués jusqu'à présent par le Groupe de travail du PC-CP en ce qui concerne la révision et la mise à jour des RPE. Elle n'a pas de commentaires ou de suggestions spécifiques sur le document PC-CP (2017) 14 à ce stade du processus ; elle propose simplement de présenter tous les renvois aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme sous forme de notes de bas de page ou de notes de fin pour rendre le reste du commentaire plus lisible.
16. La plénière du PC-CP examine la proposition soumise par M. Dirk van Zyl Smit (expert scientifique) de modifier certaines Règles spécifiques (comme celles portant sur les femmes, l'isolement et l'inspection et la surveillance). Le CDPC avait chargé le PC-CP de réviser et de mettre à jour le commentaire, mais ces travaux ont révélé des insuffisances dans les RPE elles-mêmes par rapport aux Règles Nelson Mandela, récemment adoptées par l'ONU (en 2015), à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, en constante évolution, et aux dernières normes du CPT.
17. Le représentant du Secrétariat du CPT informe les participants qu'à la suite de l'adoption des Règles Mandela, le CPT révisé lui-même ses normes relatives à l'isolement, et qu'il a déjà révisé celles qui concernent les mineurs en détention.
18. Si le CDPC n'a pas fait connaître son point de vue à ce sujet, il est toutefois jugé utile de tenir un tour de table et d'exprimer quelques idées préliminaires à cet égard, qui pourraient être portées à l'attention du CDPC. Le Président explique qu'il y a trois possibilités : réviser le commentaire uniquement, ne réviser que certaines des RPE ou réviser l'ensemble d'entre elles.

19. Certains participants sont d'avis que seul le commentaire devrait être révisé et mis à jour, et attirent l'attention sur le fait que dans le contexte actuel du terrorisme, la révision de l'ensemble des règles risque d'entraîner un affaiblissement, et non un renforcement des normes ; d'autres sont davantage favorables à l'idée de réviser certaines règles uniquement (celles qui concernent les domaines où les Règles Mandela sont plus avancées), au motif que les Règles pénitentiaires européennes ne peuvent pas prévoir un degré de protection moindre que les Règles de l'ONU, adoptées à l'échelle mondiale, et que dans certains domaines, la Cour européenne des droits de l'homme et le CPT ont établi des normes de niveau plus élevé. D'autres encore pensent que c'est l'ensemble des RPE qui devrait être révisé car il y a aussi d'autres améliorations à apporter : il faudrait notamment redéfinir le rôle des prisons en tant que lieu de réadaptation et de préparation à la libération et de consacrer davantage de dispositions aux questions relatives aux personnels et autres.
20. Il est décidé d'indiquer au CDPC (à sa plénière de 2017) que la plénière du PC-CP est d'avis qu'il serait utile de procéder à une révision de quelques-unes des Règles. Ceci impliquerait de demander au CDPC un mandat pour la conduite d'une première évaluation des dispositions qui pourraient être concernées, avant de revenir vers ce dernier avec une proposition spécifique et de solliciter une modification de du mandat actuel du PC-CP pour pouvoir procéder à l'exercice proposé de réviser un nombre limité de Règles. Les travaux sur le commentaire lui-même devraient être finalisés d'ici à la fin de l'année 2018, ce qui signifie que le PC-CP réexaminera cette question lors de sa prochaine réunion plénière.

#### **VII. SUITES À DONNER A LA 22<sup>e</sup> CONFÉRENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE DES DIRECTEURS DES SERVICES PÉNITENTIAIRES ET DE PROBATION (2017, NORVÈGE)**

21. Les représentants examinent les conclusions de la 22<sup>e</sup> CDPPS. Ils notent que celles-ci seront examinées par le CDPC lui-même à la fin du mois de novembre et seront ensuite portées à l'attention du Comité des Ministres.
22. L'un des représentants souligne que le caractère particulièrement opportun des conclusions étant donné que dans son pays, l'administration pénitentiaire et les services de probation font actuellement l'objet d'une réforme et qu'il convient d'attirer l'attention des autorités nationales sur l'importance du personnel, de son rôle et de son statut.
23. Un autre représentant souligne que pour qu'une réforme pénale atteigne ses objectifs, elle doit prévoir la création d'un institut de formation adéquat pour les personnels concernés. À cette fin, le Ministère des Finances fait partie des autorités compétentes à contacter car, sans ressources suffisantes, aucune formation ou recrutement pertinent(e) n'est possible.
24. Le représentant de l'Organisation européenne de la probation (CEP) informe les participants que la CEP contribue au niveau de l'UE à l'élaboration d'une feuille de route sur l'éducation et la formation des professionnels des services de probation.
25. Il est également souligné que si la qualité et le contenu de la formation des personnels pénitentiaires doivent être améliorés, le statut de ces personnes et celui de leurs services sont meilleurs que ceux des personnels de probation et de leurs services. En revanche, dans de nombreux pays, le niveau d'instruction initial des personnels de probation est plus élevé, et la qualité de leur service est meilleure. Il convient de réduire ces disparités, et d'adopter une politique plus uniforme au niveau européen.
26. Toutes les délégations sont d'avis que les orientations du Conseil de l'Europe dans ce domaine seront utiles et importantes car l'accompagnement des auteurs d'infractions vers leur réinsertion sociale exige de plus en plus de compétences professionnelles et personnelles, ainsi qu'une formation spécifique. Aucune réforme du système pénitentiaire ne peut réussir si elle n'est pas centrée sur la dimension humaine.
27. Certains pays, tels que les Pays-Bas et la Belgique, ont mis leurs outils et manuels à la disposition du PC-CP afin que ce dernier puisse disposer d'exemples de profils de personnels, de techniques de recrutement, de conditions à remplir, d'examens et d'autres critères observés dans les pays. Les autres délégations sont invitées à faire parvenir des outils et manuels similaires au Secrétariat afin d'aider le PC-CP dans ses futurs travaux.

## **VIII. 23<sup>e</sup> CONFÉRENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE DES DIRECTEURS DES SERVICES PÉNITENTIAIRES ET DE PROBATION (19-20 JUIN 2018, JÖHVI, ESTONIE)**

28. Les représentants prennent note des informations communiquées par la délégation estonienne au sujet du lieu de la Conférence, des équipements, des éventuelles visites dans les prisons et de l'hébergement. Le thème de la 23<sup>e</sup> CDPPS, à savoir « Travailler ensemble efficacement : modèles de gestion et de coopération entre les services pénitentiaires et de probation » est approuvé.
29. Plusieurs sous-thèmes sont proposés, à savoir : *leadership* ou *management* ? ; centralisation ou décentralisation des services ? ; gestion conjointe ou séparée des services pénitentiaires et de probation ? ; gestion conjointe ou séparée des services de justice des mineurs et de probation ? ; la privatisation des services ; le fondement scientifique des réformes pénales ; les stratégies de l'UE dans le domaine de la justice ; associer les autorités locales, le secteur privé et les ONG aux réformes pénales ; la promotion des normes les plus récentes du Conseil de l'Europe (justice réparatrice et enfants de détenus).
30. Plusieurs propositions sont faites quant à des orateurs possibles. Cette question sera discutée plus avant lors de la prochaine réunion du Groupe de travail du PC-CP.

## **IX. LES STATISTIQUES SPACE ET LE TRAVAIL AVEC LES CORRESPONDANTS NATIONAUX**

31. Les représentants prennent note des résumés des deux réunions des correspondants nationaux SPACE, financées conjointement par l'UE et le Conseil de l'Europe (2017), ainsi que de la présentation effectuée par M. Marcelo Aebi (Vice-Directeur de l'École des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse). M. Aebi explique l'objectif de ce projet financé par l'UE, à savoir la production de deux rapports longitudinaux (couvrant la période 2005-2015 dans le cas de SPACE I, et la période 2009-2015 dans le cas de SPACE II), la collecte des Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe et sa couverture médiatique.

## **X. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE PÉNITENTIAIRE ET DE PROBATION**

32. Les participants prennent note de la présentation effectuée par Mme Tanja Rakusic-Hadzic, Chef de l'Unité Coopération en matière de droit pénal, au sujet des projets d'assistance et de coopération en cours dans un certain nombre d'États membres du Conseil de l'Europe qui sont financés par des sources extérieures, ainsi que des deux réunions multilatérales tenues en 2017 (sur les détenus étrangers et les soins de santé).

## **XI. SURPEUPLEMENT CARCÉRAL**

33. Les représentants prennent note des résumés des réunions du sous-groupe du CDPC sur le surpeuplement carcéral, ainsi que des informations présentées par le Président du PC-CP et le Secrétariat sur les propositions de suites à donner au Livre blanc sur le surpeuplement carcéral, à savoir l'organisation d'une conférence de haut niveau réunissant des juges, des procureurs, des agents des services pénitentiaires et de probation (en 2018 ou 2019) afin de discuter de la nécessité d'adopter une stratégie/un plan d'action national pour la réforme des politiques pénales en vue de réduire le surpeuplement et la récidive et de promouvoir le recours à des alternatives à la détention .
34. L'un des représentants informe les participants qu'ayant été récemment nommé Directeur général de l'administration pénitentiaire, il a commencé à rencontrer les représentants de la Cour suprême et le Procureur général ; il entend en outre continuer de rencontrer des magistrats à tous les niveaux (jusque dans les tribunaux locaux) afin de discuter avec eux du recours à l'emprisonnement et de la nécessité d'induire des changements dans les politiques et pratiques en matière de détermination des peines. Il souligne également la nécessité de collaborer avec les syndicats de magistrats et les organisations de la société civile afin de s'entendre au niveau national sur une stratégie de réforme pénale à long terme.
35. Un autre représentant présente l'expérience de son pays, où ont été ouverts plusieurs bureaux de probation et de réinsertion au sein de tribunaux locaux situés dans des régions où les prisons sont surpeuplées. Il souligne que cette mesure a permis de réduire le nombre de détenus.
36. Un autre représentant signale qu'à la suite de l'adoption d'un nouveau Code de procédure pénale, la population carcérale a diminué de 50% dans son pays.

37. Les participants sont également informés par l'un des représentants que dans le cadre des efforts de lutte contre le surpeuplement carcéral menés dans son pays, la Cour suprême a défini la taille acceptable des cellules dans les établissements pénitentiaires, à savoir 3m<sup>2</sup> par personne dans les bâtiments existants (lit et installations sanitaires non compris), et 9m<sup>2</sup> dans les nouveaux bâtiments à construire pour ce qui est des cellules individuelles (lit et installations sanitaires non compris ; si les cellules sont collectives, il convient d'ajouter 5m<sup>2</sup> par détenu supplémentaire).
38. Tous les participants reconnaissent la nécessité de collaborer avec les juges et les procureurs, ainsi qu'avec les législateurs, pour réduire non seulement le surpeuplement carcéral, mais aussi la récidive, en faisant un meilleur usage du système de justice pénale.

## **XII. ELECTIONS**

39. Les représentants notent que deux sièges sont vacants au sein du Groupe de travail du PC-CP et qu'il sera donc nécessaire de procéder à l'élection de deux nouveaux membres lors de la prochaine réunion plénière du CDPC (28 novembre - 1<sup>er</sup> décembre 2017). Les noms des candidats proposés par les délégations nationales auprès du CDPC doivent être communiqués au Secrétariat le 20 novembre 2017 au plus tard. Les représentants se voient rappeler les compétences professionnelles et linguistiques que doivent posséder les éventuels candidats, la nécessité de refléter une répartition géographique et femmes-hommes équilibrée et l'historique du PC-CP.

## **XIII. QUESTIONS DIVERSES**

40. Les délégations qui souhaiteraient aborder un thème précis lors de la prochaine réunion plénière ou inviter un orateur particulier à assister à l'événement sont priées de contacter le Secrétariat.

## **XIV. DATES DE LA PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE**

41. Les délégués décident de tenir la prochaine réunion plénière du PC-CP du 6 au 8 novembre 2018.

**ANNEXE I****AGENDA / ORDRE DU JOUR**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 1. Ouverture de la réunion                                                                                                                           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2. Adoption du projet d'ordre du jour et du projet d'ordre des travaux                                                                               |
| <b><u>PC-CP (2017) 4</u></b><br><b><u>PC-CP (2017) 9</u></b><br><b><u>PC-CP (2017) 15</u></b><br><b><u>(en anglais uniquement)</u></b><br><b><u>CDPC (2016) 21</u></b>                                                                                                                     | 3. Rapport du Président du PC-CP                                                                                                                     |
| <b><u>CDPC (2017) 8</u></b><br><b><u>CDPC-BU (2017) 2</u></b>                                                                                                                                                                                                                              | 4. Informations fournies par le Secrétariat                                                                                                          |
| <b><u>PC-CP (2017) 6 rév 5</u></b><br><b><u>PC-CP (2017) 12 rév 2</u></b><br><b><u>PC-CP (2017) Misc</u></b><br><b><u>(en anglais uniquement)</u></b>                                                                                                                                      | 5. Projet de recommandation du CM concernant la justice réparatrice en matière pénale                                                                |
| <b><u>PC-CP (2017) 7 rév 5</u></b><br><b><u>PC-CP (2017) 13 rév 4</u></b>                                                                                                                                                                                                                  | 6. Projet de Recommandation du CM concernant les enfants de détenus                                                                                  |
| <b><u>PC-CP (2017) 14</u></b><br><b><u>(en anglais uniquement)</u></b><br><br><b><u>Révision du Commentaire aux</u></b><br><b><u>RPE par Mary Rogan (en anglais</u></b><br><b><u>uniquement)</u></b><br><br><b><u>Présentation Mary Rogan</u></b><br><b><u>(en anglais uniquement)</u></b> | 7. Mise à jour concernant le travail sur le projet révisé du commentaire aux Règles pénitentiaires européennes                                       |
| <b><u>Conclusions</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                  | 8. Suites à donner à la 22 <sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs des services pénitentiaires et de probation (2017, Norvège) |
| <b><u>Présentation Emma Bachmann</u></b><br><b><u>(en anglais uniquement)</u></b>                                                                                                                                                                                                          | 9. 23 <sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs des services pénitentiaires et de probation (juin 2018, Estonie)                 |
| <b><u>PC-CP (2017) 5</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                               | 10. Les statistiques SPACE et le travail avec les correspondants nationaux                                                                           |
| <b><u>Présentation Tanja Rakusic-</u></b><br><b><u>Hadzic (en anglais uniquement)</u></b>                                                                                                                                                                                                  | 11. Activités de coopération dans le domaine pénitentiaire et de probation                                                                           |
| <b><u>CDPC (2016) 22</u></b><br><b><u>CDPC (2017) 10</u></b>                                                                                                                                                                                                                               | 12. Surpeuplement carcéral                                                                                                                           |
| <b><u>PC-CP (2017) 16</u></b><br><b><u>Projet de mandat 2018-2019</u></b><br><b><u>PC-CP (2011) 14 bil rév 2</u></b>                                                                                                                                                                       | 13. Elections                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 14. Questions diverses                                                                                                                               |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 15. Dates de la prochaine réunion plénière                                                                                                           |

**ANNEXE II**

**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**

**MEMBER STATES / ETATS MEMBRES**

**ANDORRA / ANDORRE \*\*\*Apologised/Excusé\*\*\***

**ARMENIA / ARMENIE**

Arsen HAMBARTSUMYAN  
Deputy Head, Criminal Executive Department, Ministry of Justice, Erevan

**AUSTRIA / AUTRICHE**

Karin DOTTER-SCHILLER (Dr)  
Deputy Head, Department for Politics, Guidelines, Legal and International Affairs of the Directorate General for the Prison Service, Federal Ministry of Justice, Senior Public Prosecutor, Vienna

**BELGIUM / BELGIQUE**

Hans MEURISSE  
Director General, Belgian Prison Service, Brussels

**BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE**

Aleksandar TOMIĆ  
Inspector for Execution of Criminal Sanctions, Trg BiH 1, Ministry of Justice, Sarajevo

**BULGARIA / BULGARIE**

Ivaylo YORDANOV  
Head of Section "Security in prisons", General Directorate Execution of Sentences (GDES), Ministry of Justice, Sofia

**CROATIA / CROATIE**

Penić ZVONIMIR  
Head of Treatment Sector, Head Office, Prisons and Probation Directorate, Ministry of Justice, Zagreb

**CYPRUS / CHYPRE**

Athena DEMETRIOU \*\*\*Apologised/Excusée\*\*\*  
Cyprus Prisons Department, Nicosia

**CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**

Tomáš OLŠAR  
Head of External Relations Unit, Prison Service, Prague

**DENMARK / DANEMARK**

Kasper Buus LUNDBYE  
Head of Section, Department of the Danish Prison and Probation Service, Direktoratet for Kriminalforsorgen, København

**ESTONIA / ESTONIE**

Emma BACHMANN  
Adviser, Department of Prisons, Ministry of Justice, Jõhvi

Krister TÜLLINEN  
Adviser, Criminal Policy Department, Ministry of Justice, Tallinn

## **FINLAND / FINLANDE**

Paulina TALLROTH  
Government Counsellor, Ministry of Justice, Department of Criminal Policy, Helsinki

## **FRANCE**

Agnès ROBIN  
Directrice des services pénitentiaires, Direction de l'administration pénitentiaire, Cabinet du DAP - Responsable des relations internationales, Paris

## **GEORGIA / GÉORGIE**

Teimuraz MAGRADZE  
Deputy Director of the Penitentiary Department, Ministry of Corrections, Tbilissi

## **GERMANY / ALLEMAGNE**

Renate KUBICKI HALSKOV **\*\*\*Apologised/Excusée\*\*\***  
Head of Division Law governing the Prison Service and Probation Service, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection, Berlin

Nikolas HECHT  
Judge / Legal Officer, Division II B 5 - Division for International Suppression of Terrorism, Law Relating to Crimes Against the State Federal Ministry of Justice and for Consumer Protection, Berlin

Hanne LENDECKEL  
Federal Ministry of Justice, Division for Law governing the Prison Service; Probation Service, Bundesministerium der Justiz und für Verbraucherschutz (Federal Ministry of Justice and Consumer Protection), Berlin

## **GREECE / GRÈCE**

Efthymios PAPADIMAS  
Prison Director, Ministry of Justice, Transparency and Human Rights, G.K.K.Malandrino, Fokida

## **HUNGARY / HONGRIE \*\*\*Apologised/Excusé\*\*\***

## **ICELAND / ISLANDE**

Kristín EINARSDÓTTIR  
Expert, Ministry of Justice, Reykjavik

## **IRELAND / IRLANDE**

Mary ROGAN  
External Consultant, Associate Professor in Law and Principal Investigator "PRILA Project", School of Law, Trinity College, Dublin

## **ITALY / ITALIE**

Lucia CASTELLANO  
Director General, Directorate for the Execution of sentences in the community and Probation, Ministry of Justice, Rome

## **LATVIA / LETTONIE**

Kristine KIPENA  
Head of Punishment Execution Policy Unit, Sectoral Policy Department, Ministry of Justice, Riga

**LITHUANIA / LITUANIE**

Marius RAKŠTELIS

Head of Unit, Penitentiary and Probation System Unit of the Administrative and Criminal Justice Department, Ministry of Justice, Vilnius

**LUXEMBOURG** \*\*\*Apologised/Excusé\*\*\*

**MALTA / MALTE** \*\*\*Apologised/Excusé\*\*\*

**REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA**

Viorel MORARI

Prosecutor, Head of Anticorruption Prosecutor's Office, (PC-CP substitute member), Chisinau

**MONTENEGRO** \*\*\*Apologised/Excusé\*\*\*

**THE NETHERLANDS / PAYS-BAS**

Rosalie Wilhelmina Maria VAN DER ZON

Head of Legal Affairs/Deputy director Policy & Governance support, National Agency Correctional Institutions of the Ministry of Justice, Den Haag

**NORWAY / NORVÈGE**

Tom A. ENGER

Deputy Director General, Directorate of Norwegian Correctional Service, Lillestrøm

Anne-Li N. FERGUSON

Senior Adviser, Royal Norwegian Ministry of Justice and Public Security, Oslo

**POLAND / POLOGNE**

Mirosław PRZYBYLSKI

Judge, Director of Department of the Enforcement of Judgements and Probation in Ministry of Justice, Warsaw

Robert TYPA

Counsellor to the Secretary of State at Ministry of Justice in Department of the Enforcement of Judgements and Probation, Warsaw

**PORTUGAL**

Celso José DAS NEVES MANATA

Director-General of Prison and Probation Services, Ministry of Justice, Lisbon

**RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE** \*\*\*Apologised/Excusé\*\*\*

**SERBIA / SERBIE** \*\*\*Apologised/Excusé\*\*\*

**SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE**

Jozef FÁBIK

General Directorate of the Corps of Prison and Court Guard, Bratislava

**SLOVENIA / SLOVÉNIE**

Robert FRIŠKOVEC

Head Office, International Co-operation, Prison Administration, Ministry of Justice, Ljubljana

**SWEDEN / SUEDE** - Apologised / Excusé

**SWITZERLAND / SUISSE**

Ronald GRAMIGNA

Chef de l'Unité exécution des peines et mesures, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Berne

**UKRAINE**

Vladyslav KLYSHA

Head, Probation Effectiveness Monitoring Office, Probation Department, Ministry of Justice, Kyiv

**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

Steve GORMAN - **Apologised / Excusé**

Head of CT, Extremism Unit, Security Order and CT Directorate, London

**WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / GROUPE DE TRAVAIL  
DU CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE  
(PC-CP)**

Martina BARIĆ

Head of Service of Special Programmes, Analysis, Evaluation and Prisoners' and Juveniles' Records, Prison system Directorate, Head Office, Ministry of Justice, Zagreb, Croatia

Nathalie BOISSOU

Directrice des services pénitentiaires (administration pénitentiaire française) - Coordinatrice thématique adjointe au sein du programme El PACCTO (Programme européen de Lutte contre la criminalité organisée transnationale), Madrid, Espagne

Annie DEVOS

Administratrice générale des Maisons de Justice, Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, Belgique

Vivian GEIRAN

**Chair of the PC-CP**

Director, Probation Service HQ, Dublin, Ireland

Joerg JESSE

**Vice-Chair of the PC-CP**

Director General, Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice, Mecklenburg - Western Pomerania, Schwerin, Germany

Attila JUHÁSZ

Advisor, Heves County Remand Prison, Eger, Hungary

Nikolaos KOULOURIS

Assistant Professor in Social Policy and Offenders' Custodial and Non-Custodial Treatment, Department of Social Administration and Political Science, Democritus University of Thrace, Komotini, Greece

Dominik LEHNER (Dr.)

President, Expert Committee on Offender Risk Assessment Northwest & Central Switzerland, c/o Justiz und Sicherheitsdept, Basel, Switzerland

Nadya RADKOVSKA

Head of the Department for International Relations and Training of Staff, General Directorate Execution of Sentences, Ministry of Justice, Sofia, Bulgaria

**SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES**

Marcelo AEBI

Professeur, Vice-directeur, Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse

Ian D. MARDER

Ph.D. student and Graduate Teaching Assistant, Centre for Criminal Justice Studies, Centre for Law and Social Justice, School of Law, University of Leeds, United Kingdom

Kate PHILBRICK

Trained barrister and board member of Children of Prisoners Europe (COPE), Glasgow, United Kingdom

Maria Willemina WOLLESWINKEL

Director of Studies Faculty of Law, National Director and Chairperson E.MA in Human Rights and Democratisation (EIUC-Venice), Maastricht, The Netherlands

\* \* \* \* \*

**NEIGHBOURHOOD PARTNERSHIP WITH THE COUNCIL OF EUROPE WITHIN THE FRAMEWORK OF  
THE SOUTH PROGRAMME II / PARTENARIAT DE VOISINAGE AVEC LE CONSEIL DE L'EUROPÉ ET  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUD II**

**MOROCCO / MAROC**

Mina JAMIL

Magistrate, Ministère de la justice et des libertés, Rabat

**TUNISIA / TUNISIE**

Sofien MEZGHICH

Conseiller Général à la Direction Générale des Prisons et de la Rééducation (DGPR), chargé du secrétariat Général de la DGPR, Tunis

**OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE  
L'EUROPE**

**JAPAN / JAPON**

Kumiko NIITSU

Consulat, Strasbourg, France

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
GOUVERNEMENTALES**

**OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS**

Maria Andriana KOSTOPOULOU

Représentante du Comité ad hoc pour les droits de l'enfants (CAHENF) / Representative of the Ad hoc Committee for the Rights of the Child (CAHENF)

**EUROPEAN ORGANISATION FOR PROBATION / ORGANISATION EUROPÉENNE DE LA PROBATION  
(CEP)**

Willem VAN DER BRUGGE

Secretary General CEP, the European Organisation for Probation, Utrecht, The Netherlands

**EUROPEAN ORGANISATION OF PRISON AND CORRECTIONAL SERVICES (EuroPris)**

Kirsten HAWLITSCHK - **Apologised / Excusée**

Executive Director, The Hague, The Netherlands

\* \* \* \* \*

**SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**DIRECTORATE GENERAL I - HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW  
INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME DIRECTORATE**

**DIRECTION GÉNÉRALE I - DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT  
DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ**

Jan KLEIJSEN  
**Director / Directeur**

**Action against Crime Department / Service de la Lutte contre la Criminalité**

Ivan KOEDJIKOV  
**Head of Department / Chef de Service**

**Criminal Law Division / Division du droit pénal**

Carlo CHIAROMONTE  
**Head of Division / Chef de Division**  
**Secretary to the European Committee on Crime Problems (CDPC) / Secrétaire du Comité Européen pour les Problèmes Criminels (CDPC)**

Irina TANEVA  
**Secretary to the PC-CP / Secrétaire auprès du PC-CP**

Tanja RAKUSIC-HADZIC  
**Head, Criminal Law Co-operation Unit / Chef, Unité de coopération droit pénal**

Christine COLEUR  
**Assistant / Assistante**

Sylvie ELTER  
**Assistant / Assistante**

Alix GOETZ  
**Trainee / Stagiaire**

Halil Ibrahim DURSUN  
**Trainee / Stagiaire**

Gülfer-Akin ATALAN  
**Trainee / Stagiaire**

**INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

Amanda BEDDOWS  
Gillian WAKENHUT  
Rémy JAIN  
Derrick WORSDALE